



# TRANSPRO 45 10W40

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/08/2017

Remplace la fiche 25/06/2015

Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : **TRANSPRO 45 10W40**  
Code du produit : 3304D05343  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Huile moteur  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

YACCO SAS  
Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2  
76320 St Pierre-lès-Elbeuf - France  
T 0033 2 32.96.00.00 - F 0033 2 35.78.81.87  
[contact@yacco.com](mailto:contact@yacco.com) - [www.yacco.com](http://www.yacco.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

ORFILA  
+33 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient C14-16-18 Alkylphénol. Peut produire une réaction allergique  
Phrases supplémentaires : Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (Numéro index) 649-467-00-8	10-<20	Asp. Tox. 1, H304
zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° REACH) 01-2119543726-33	1-<2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
C14-16-18 Alkylphénol	(N° CE) 931-468-2 (N° REACH) 01-2119498288-19	1-<2,5	Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373



# TRANSPRO 45 10W40

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/08/2017

Remplace la fiche 25/06/2015

Version: 2.0

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° REACH) 01-2119543726-33	( 6,25 =<C <= 100) Skin Irrit. 2, H315 ( 10 =<C < 12,5) Eye Irrit. 2, H319 ( 12,5 =<C <= 100) Eye Dam. 1, H318

Remarques : L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition peut provoquer une réaction allergique. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite. Rougeur. Démangeaison.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.
- Symptômes/effets après ingestion : L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Oxydes de carbone (CO, CO2).
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Une combustion incomplète peut libérer : fumée, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, Composés organiques, Aldéhydes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols, Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.



# TRANSPRO 45 10W40

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/08/2017

Remplace la fiche 25/06/2015

Version: 2.0

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Autres informations : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Informations sur le stockage en commun : Agents oxydants.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,58 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,31 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,24 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,11 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,29 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,004 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0046 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,0116 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,00116 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,00528 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	10,67 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	



# TRANSPRO 45 10W40

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/08/2017

Remplace la fiche 25/06/2015

Version: 2.0

**zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)**

PNEC station d'épuration

100 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

Autres informations : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide.
Couleur	: brun.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -33 °C (= Point d'écoulement)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 220 °C [Cleveland VO]
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 865 kg/m <sup>3</sup> (20°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 88 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles



# TRANSPRO 45 10W40

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/08/2017

Remplace la fiche 25/06/2015

Version: 2.0

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 mg/m <sup>3</sup> (4h) (méthode OCDE 403)

C14-16-18 Alkylphénol	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
DL50 orale	2600 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 3160 mg/kg [OECD 402]

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

TRANSPRO 45 10W40	
Viscosité, cinématique	88 mm <sup>2</sup> /s (40°C)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

C14-16-18 Alkylphénol	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
EC50 72h algae 1	>= 100 mg/l

zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
CL50 poisson 1	4,5 mg/l 96 h (Oncorhynchus mykiss) [OECD 203]
CE50 Daphnie 1	5,4 mg/l 48 h (Daphnia magna) [OECD 202]
ErC50 (algues)	2,1 mg/l 96 h (Selenastrum capricornutum) [OECD 201]

#### 12.2. Persistance et dégradabilité



# TRANSPRO 45 10W40

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/08/2017

Remplace la fiche 25/06/2015

Version: 2.0

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Persistence et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.

zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
Persistence et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	1,5 % 28 d - 10mg/l [OECD 301 B]

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Potentiellement bioaccumulable.

C14-16-18 Alkylphénol	
Log Pow	> 7,2

zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	
Log Pow	0,9 (23 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Ecologie - sol	Flotte sur l' eau. Insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 00 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA )				
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible



# TRANSPRO 45 10W40

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/08/2017

Remplace la fiche 25/06/2015

Version: 2.0

### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

	Remplace la fiche	Ajouté	
	Date d'émission	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
	Phrases supplémentaires	Ajouté	
	Remarques	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Enlevé	
2.2	Phrases EUH	Ajouté	
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Enlevé	
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Enlevé	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Enlevé	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Enlevé	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié	
9.1	Odeur	Ajouté	
9.1	Viscosité, cinématique	Modifié	
9.1	Viscosité, dynamique	Enlevé	
9.1	Point d'éclair	Modifié	

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



# TRANSPRO 45 10W40

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 03/08/2017

Remplace la fiche 25/06/2015

Version: 2.0

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

FDS Yacco

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*